

Commune de TREBES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION n° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n° 197/2026 du 25 août 2026, le Maire de TREBES a décidé de prescrire la modification n° 4 de son Plan Local d'Urbanisme pour faciliter l'installation et le développement des activités économiques sur la zone de Béragne et les modalités de concertation du public ont été définies par délibération du conseil municipal n° 52/2026 du 28 septembre 2026.

La mise à disposition du public se déroulera du lundi 19 octobre 2026 au jeudi 19 novembre 2026 inclus dans les locaux des services techniques et urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

A cet effet, un registre d'observations sera mis à la disposition du public avec l'ensemble du dossier de modification et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées.

L'ensemble du dossier sera également consultable sur le site internet de la commune www.ville-trebes.com, dans rubrique « Urbanisme ». Les observations éventuelles pourront être adressées par courriel à l'adresse urbanisme@mairie-trebes.fr ou par courrier à l'attention de Monsieur le Maire – Place de la République – 11800 TREBES.

Au terme du délai de consultation, le registre sera clos et signé par le Maire. Le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au Conseil Municipal qui adoptera par délibération le projet de modification n°4, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Maire